

CONCOURS INTERNE D'ATTACHE ADMINISTRATIF DE L'ETAT – JO du 5 janvier 2021

Session 2021

Ouverture des registres d'inscription

Du mardi 16 février à partir de 12h au mardi 16 mars 2021 à 17h (heure de Paris)

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font uniquement par internet via l'application CYCLADES – <http://www.education.gouv.fr/siac3>

IMPORTANT : pour s'inscrire sur cette application les candidats devront créer et valider un compte. Une adresse mail unique sera demandée. Elle servira d'identification et permettra de s'inscrire à l'ensemble des concours et/ou examens souhaités.

A l'issue de l'inscription, le ou la candidat(e) reçoit un mail lui indiquant que son récapitulatif d'inscription ainsi que sa demande de pièces justificatives sont disponibles dans son espace CYCLADES, dans le menu « DOCUMENTS ».

Les pièces justificatives pour ce concours sont obligatoirement déposées dans votre compte CYCLADES, menu « MES JUSTIFICATIFS ».

En cas d'admissibilité, le dossier RAEP sera à téléverser dans votre compte CYCLADES à la rubrique « MES JUSTIFICATIFS » au plus tard le 17 mai 2021 (date de téléversement faisant foi).

Aucun envoi postal n'est nécessaire en plus du dépôt dans votre espace candidat CYCLADES.

Plus aucun document « papier » (récapitulatif d'inscription, convocation, relevé de notes...) ne sera envoyé aux candidats par voie postale. Les candidats seront informés par mail (adresse mail utilisée lors de la création du compte) quand des informations nouvelles ou des documents seront à consulter ou à imprimer dans leur compte CYCLADES.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS AVANT DE PROCEDER A L'INSCRIPTION :

- Vérifiez que vous remplissez les conditions requises par la réglementation (informations sur le site : www.education.gouv.fr)
- S'inscrire soi-même
- Ne pas attendre les derniers jours

Calendriers – informations, inscriptions et téléchargement du dossier RAEP à l'adresse suivante :
Recrutement des personnels administratifs : <http://education.gouv.fr/siac3>

Le nombre de postes offerts à ces recrutements fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.